

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur - Fraternité - Justice**



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE  
PARTAGEE  
(SCAPP) 2016-2030**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE DU  
CDS 9  
« GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET REDUCTION  
DES CATASTROPHES »**

**- ANNEE 2019 -**

## **SOMMAIRE**

<b>SIGLES</b>	<b>P.3</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b>	<b>P.6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>P.7</b>
<b>I. POLITIQUE INTEGREE D'EXPLOITAION DURABLE DES ECOSYSTEMES</b>	<b>P.9</b>
<b>II. PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>P.12</b>
<b>III. PROTECTION DES VILLES COTIERES CONTRE LES RISQUES D'INONDATION</b>	<b>P.14</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>P.15</b>

## SIGLES

AEP	Alimentation en Eau Potable
AFE	Accord de Facilitation des Echanges
ANJE	Allaitement Nourrison et Jeune Enfant
ANRI	Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS	Comités de Développement Sectoriels
CEC	Comité Elargi de Concertation
CEP	Contrat Exploration Production
CERFIP	Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques
CFPE	Centre de Formation de la Petite Enfance
CIAM	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNRADA	Centre et du Développement Agricole
CPN	couverture prénatale
CRD	Comité Régional de Développement
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS	Chantier Stratégique
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTC	Comité Technique de Coordination
DCEP	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDEC
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD	Dividende Démographique
DGAPE	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGB	Direction Générale du Budget
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGD	Direction Générale des Douanes
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCID	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPCIS	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS
DPSC	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
DPSP	Direction de la Promotion du secteur privé à la DGSP/MEF
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EPU	Examen Périodique Universel

FED	Fonds Européen pour le Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FRD	Fonds Régional de Développement
GCM	Garde Côtes Mauritanienes
GEV	Gestion Efficace des Vaccins
GU	Guichet Unique
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IDE	Investissements Directs Etrangers
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche
INPC	l'Indice National des Prix à la Consommation
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPS	Indicateurs de Prestation de Services
LOLF	Loi Organique des Lois des Finances
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEI	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
MFPTEMA	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPEMi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Pêches
ONS	Office National de la Statistique
ONSER	Office National des Services d'Eau en milieu Rural
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAMIF	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Infrastructure Financière
PAMO-FED	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PAT	Plan d'Action Triennal
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNIDDLE	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
PNISER	Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
RIMRAP	Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SCN	Système de Comptabilité Nationale

SGRDDP	Stratégie de Gestion Responsable pour Un Développement Durable des Pêches et de l'Economie maritime
SIGPTS	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNFAD	Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPE	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence B
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence C
SSE	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TADAMOUN	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP	Zones d'Education Prioritaires
ZES	Zone d'Emménagement Spéciale
ZLECA	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

## **RESUME ANALYTIQUE**

Le présent rapport présente le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2019. Il fait l'état des résultats de développement relatifs au chantier stratégique : Meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres. Il rend compte également des progrès par rapport à l'atteinte des cibles ODD retenues par rapport à ce chantier. Ce chantier comporte trois interventions à savoir, la politique intégrée d'exploitation des écosystèmes, préservation et valorisation des ressources naturelles et la protection des villes côtières contre les risques d'incursions marines et les inondations.

### **Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes**

Les autorités publiques ont mis en œuvre un ensemble cohérent de lois relatives à l'exploitation durable des écosystèmes. Elles ont axé leurs efforts cette année sur la finalisation de la quatrième communication nationale sur le changement climatique d'une part et sur des missions de contrôle, de surveillance et l'inspection environnementale ainsi que l'examen des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et Plans de Gestion Environnementale (PGE) de plusieurs projets de développement publics et privés d'autre part. Le Plan d'Action pour 2020 prévoit de promouvoir la synergie des projets et programmes, dans le cadre d'une approche globale et intégrée, visant à améliorer l'efficacité et l'impact des interventions. Sa mise en œuvre sera axée sur l'approche participative communautaire, la concertation et, l'intégration des questions de genre. Un suivi périodique du plan d'action sera effectué afin d'apprécier la mise en œuvre des actions, sur la base des indicateurs retenus.

### **Préservation et valorisation des ressources naturelles**

En matière de gestion durable de l'environnement marin et côtier, les mesures prises et le suivi de l'évolution de l'environnement marin ont permis d'avoir 90 % des principaux stocks halieutiques dans un état biologiquement viable. Le taux de préservation des ressources halieutiques quant à lui, Il se situe à plus de 12 %, réalisant l'objectif d'Aichi. En ce qui concerne la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre, les efforts se sont concentrés sur la lutte contre la désertification et les reboisements, le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et la conservation et l'exploitation de manière durable des ressources terrestres. Pour ce qui est de la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, des missions de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation du mercure dans les activités d'extraction de l'or de manière artisanale ont été réalisées. Il est programmé d'élaborer et mettre en œuvre un programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse pour la lutte contre la désertification et les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Il est aussi programmé d'améliorer la prévention et la gestion des risques des pollutions à travers la normalisation, le contrôle et le suivi de l'impact environnemental des activités Le suivi et le control de l'impact environnemental des activités des sociétés minières et des sites d'orpaillage.

### **Protection des villes côtières contre les risques d'inondation**

En vue de renforcer la prévention, la gestion des pollutions et des menaces anthropiques, les actions ont porté sur la gestion des produits chimiques. Des mesures ont également été prises pour réduire le risque de catastrophes et lutter contre les pollutions environnementales. Il est prévu de réviser l'ordonnance du Littoral en intégrant l'aspect changement climatique.

## INTRODUCTION

En cohérence avec l'agenda de 2030 pour le développement et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement Mauritanien a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui couvre la période 2016-2030. La SCAPP vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités, verte et durable permettant la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens et leur accès au bien-être dans un cadre de bonne gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, la SCAPP pose les jalons d'importantes transformations de la société et de l'économie mauritaniennes qui reposent sur trois leviers stratégiques convergents correspondant aux objectifs stratégiques retenus :

- Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable ;
- Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base
- Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ces leviers stratégiques se déclinent en quinze chantiers stratégiques qui à leur tour se déclinent en cinquante-six interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives qui composent le premier plan quinquennal 2016-2020.

La coordination de la SCAPP constitue l'élément clef du dispositif de suivi évaluation de la SCAPP. Elle rend compte des réalisations sectorielles à travers les Notes Annuelles sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP (NASMO) qui constituent l'étape cruciale pour élaborer le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la SCAPP. Quant aux Comités de Développement Sectoriels (CDS), ils ont pour vocations de produire ces notes, dans le contexte d'un système de suivi-évaluation (SSE) plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting.

Après une étude d'opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP, le décret 2019-085 du 06 Mai 2019 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCAPP a été adopté, en application de la loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP. Les réformes instaurées par ce décret consistent à établir neuf CDS chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCAPP au lieu des vingt-sept Comités Techniques Sectoriels (CTS) qui étaient institués chacun au sein d'un ministère ou d'une institution.

Ces comités de développement sectoriels tiennent compte des orientations de la SCAPP à travers ses chantiers stratégiques et ce à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CDS est présidé par l'un des représentant des départements les plus concernés par la thématique du chantier et regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par le chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Pour animer les travaux de ces CDS, trois coordinateurs de leviers sont placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP et sont chargés en particulier de la consolidation des rapports des CDS relevant de leur levier.

Le présent rapport relève du CDS 9 de la Gouvernance environnementale. Il fait l'état de toutes les réalisations sectorielles de l'année 2019 ainsi que celles prévues en 2020 par rapport aux chantiers stratégiques :

- Politique intégrée d'exploitations durables des écosystèmes
- Préservation et valorisation des ressources naturelles
- Protection des villes côtières contre les risques d'incursions marines et les inondations

Le ministère chargé de fournir l'information pour le CDS9 est le ministère de l'environnement et du développement durable.

Le présent rapport commence toujours, au niveau de chaque intervention, par un rappel de son objectif et des actions programmées pour sa réalisation dans le document de la SCAPP, pour en rester le plus proche possible.

Il présente ensuite le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2019 qui fait l'état des résultats de développement par rapport aux chantiers stratégiques et l'état des réalisations par rapport aux interventions, notamment par rapport aux cibles ODD retenues.

Il finit par présenter les orientations et les programmations pour 2020 se rapportant aux interventions prioritaires des chantiers stratégiques de la SCAPP. La conclusion et des recommandations mettant en évidence les progrès réalisés, les contraintes majeures, notamment par rapport aux cibles ODD, et les solutions proposées pour faire face aux contraintes majeures et défis.



La SCAPP aspire à assurer la préservation et l'exploitation rationnelle des écosystèmes, la valorisation des ressources naturelles pour assurer le bien-être des citoyens ainsi que la protection des villes côtières contre l'incursion marine et les inondations.

## **I. POLITIQUE INTEGREE D'EXPLOITATION DURABLE DES ECOSYSTEMES**

### **1.1. Objectif**

A travers cette intervention, la SCAPP vise à entamer une démarche ferme vers l'atteinte de l'objectif majeur de la SCAPP, qui est d'inverser les tendances de dégradation de l'environnement pour valoriser les ressources naturelles afin de contribuer à assurer une croissance verte et inclusive. Il s'agit de mettre en place une politique intégrée de conservation, de gestion et d'exploitation durable des écosystèmes marin et terrestre afin de réduire la dégradation de l'environnement. Il s'agit aussi de renforcer de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations par le soutien des politiques d'investissements des activités à faible émission en carbone préservant le cadre et le milieu de vie au moyen d'une gouvernance avisée et performante. L'orientation de la SCAPP est de promouvoir le secteur de l'environnement et du développement durable et de lui permettre de jouer pleinement son rôle technique et transversal pour assurer le développement durable. Des mesures sont nécessaires dans la gestion des déchets solides et liquides pour qu'il n'y ait pas un impact environnemental négatif sur la croissance économique.

### **1.2. Bilan de la mise en œuvre de la SCAPP au niveau sectoriel en 2019**

Conscients des enjeux environnementaux liés à la désertification et la dégradation des sols, la situation des feux de brousse et du charbon de bois, les déchets ainsi que les pollutions multiformes qui menacent la biodiversité et les écosystèmes, les autorités publiques ont mis en œuvre six axes stratégiques répondant à ces problématiques. Il s'agit de : (i) Renforcer et compléter le cadre législatif, réglementaire, normatif et de contrôle, (ii) Restaurer les terres dégradées et les forêts des zones arides et semi arides, (iii) Développer des mesures de conservation du Littoral, des aires protégées et des zones humides, (iv) Renforcer les mécanismes de gouvernance environnementale, (v) renforcer la gestion des connaissances et l'éducation environnementale et (vi) Améliorer la prévention et la gestion des risques de pollution.

La politique sectorielle de l'environnement édicte le cadre de base dont s'inspireront les lois particulières pour régir les différents secteurs de l'environnement. Ces dernières années les autorités publiques ont mis en œuvre un ensemble cohérent de lois relatives à l'exploitation durable des écosystèmes. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration et l'adoption de la loi 041-2018 relative au commerce illicite des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction par le conseil des Ministres pour valoriser les ressources naturelles de manière durable et résiliente.
- L'élaboration et signature d'un arrêté de la Loi 041-2018 permettant l'amendement des dispositions relatives au commerce illicite des Espèces de Faunes et Flore Sauvage.
- L'élaboration d'un projet de Loi et un Décret sur le principe Pollueur–Payeur. Il s'agit de payer une indemnité lorsque l'origine de la pollution est établie.
- L'élaboration d'un projet de Loi Générale sur la gestion de déchets solides. L'objectif de cette loi est de ramener le MEDD à participer à la gestion de la problématique de déchets urbains.
- L'élaboration d'un projet de décret fixant les valeurs limites d'émission ou de rejet de polluants dans l'air. Ce qui permettra d'identifier et contrôler les principales sources de pollution.
- La finalisation d'un projet de loi relatif à la biosécurité (Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques).

Au niveau des orientations stratégiques de la SCAPP, le plan de travail s'articule autour de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) et de son plan d'actions (2017-

2021) qui visent à réduire les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, l'érosion de la biodiversité, les pollutions multiformes et les impacts dû au changement climatique. Pour ce faire, les efforts ont mis l'accent sur la vulgarisation des meilleures pratiques, la prévention de la pollution, l'information, la communication et l'éducation du grand public, à savoir :

- La finalisation de la quatrième communication nationale sur le changement climatique. Il s'agit de la quatrième communication (CN4) de la Mauritanie, se basant sur les guides méthodologiques par le GIEC de 1996 révisées et le guide de bonnes pratiques et gestion des incertitudes des IGES (GPG, 2000/2003). Elle comporte une actualisation des informations contenues dans la communication nationale initiale (2001), la seconde communication nationale (2008) et la troisième communication nationale (2014).
- Le suivi et le contrôle de l'impact environnemental des activités des sociétés minières et des sites d'orpaillage sont exercés à travers les actions de contrôle de conformité dans le cadre des missions de contrôle, de surveillance et l'inspection environnementale. Ces missions doivent s'assurer de la conformité des activités économiques dans le pays avec la réglementation nationale, standard et bonne pratique en termes de gestion environnementale. Les principaux secteurs concernés par ces missions sont : Pêche, Mine et Carrière, Infrastructures, Industrie, Elevage, Agriculture, Pétrole, Produits chimiques.
- L'examen des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et Plans de Gestion Environnementale (PGE) de plusieurs projets de développement publics et privés. Il convient à noter que le processus de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) couvre plusieurs phases allant du cadrage des termes de référence, à la consultation du public et aux missions d'enquêtes publiques. Ce processus porte sur l'ensemble des activités assujettis à l'EIE telle que décrites par le décret 2007-1005.
- L'élaboration et l'encadrement de la mise en place d'un système d'information pour le suivi-évaluation des données environnementales et pour l'échange intersectoriel.
- Un atelier de sensibilisation des décideurs et des populations sur la problématique du changement climatique a été organisé à Nouakchott.

Comme l'accroissement des températures est le facteur principal relevant du changement climatique, il convient à noter que les températures moyennes décennales ont enregistré une nette évolution en allant de 22.69° pour la période 1989-1998 à 23.03° pour la période 2009-2019. En effet, l'accroissement moyen des températures semble être corrélé, au niveau mondial, avec l'émission des gaz à effet de serre. Le suivi de l'évolution de l'émission de gaz à effet de serre en Mauritanie est donc parmi les politiques et mesures prises pour présenter les résultats relatifs aux changements climatiques dans les stratégies de développement nationales. A partir de 2000, une diminution de l'accroissement des émissions globales en Mauritanie a été observée. Une diminution de 6.8% a été notamment observée sur la période 2012-2015. Ce qui mène la Mauritanie en bonne position pour respecter son engagement volontaire à raison de 2.68 % à l'horizon de 2030, permet de converger vers l'ODD 13 et contribue efficacement dans l'énergie renouvelable (ODD 7).

Dans le cadre de la dynamique d'une meilleure résilience face au changement climatique, plusieurs projets sont en cours de réalisations dont le projet PARSACC/MEDD, pour l'amélioration de la résilience des communautés et leur sécurité alimentaire face aux effets du changement climatique, qui couvre huit wilayas pour la période 2014-2019, le projet de développement d'un système innovant d'adaptation aux changements climatiques (DIMS/MEDD 2018-2021) qui couvre quatre wilayas et le projet d'adaptation et de résilience des zones humides continentales aux changements climatiques (ANGM/MEDD 2019-2022) qui couvre quant à lui trois wilayas. Aussi, dans le cadre du suivi et de la réalisation des objectifs de la SCAPP pour l'intégration Pauvreté/environnement en Mauritanie, le projet d'Action Pauvreté-Environnement (APE) a réalisé :

- Une étude intégrant l'environnement dans la politique du MDR et une étude sur la fiscalité écologique ;
- Un projet de loi sur la fiscalité écologique qui est en cours d'adoption ;
- Une révision et mise à jour des indicateurs de la SCAPP.

### **1.3. Orientations et Programmes pour 2020**

Les actions retenues pour les années à venir s'inscrivent dans une approche globale d'accélération de la transition écologique et d'amélioration de la performance environnementale du pays, au bénéfice d'un développement durable et inclusif. Le Plan d'actions contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable : ODD1, 2, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. Ces actions permettront la réduction des pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, de l'érosion de la biodiversité, les pollutions multiformes et des impacts dû au changement climatique seront atteints à travers le renforcement du corpus législatif et du contrôle environnemental, la mise en place des mécanismes et outils visant à améliorer la gouvernance environnementale, le développement des connaissances et de l'éducation environnementale, ainsi que le soutien aux initiatives écologiques portées par des acteurs de la société.

Le Plan d'actions a été formulé de façon à promouvoir la synergie des projets et programmes, dans le cadre d'une approche globale et intégrée, visant à améliorer l'efficacité et l'impact des interventions. Sa mise en œuvre sera axée sur l'approche participative communautaire, la concertation et, l'intégration des questions de genre. Un suivi périodique du plan d'action sera effectué afin d'apprécier la mise en œuvre des actions, sur la base des indicateurs retenus. Une évaluation finale interne du Plan d'action sera également réalisée fin 2020 afin de réfléchir (i) à la pertinence des actions engagées et des zones prioritaires retenues au regard des objectifs visés, (ii) au mécanisme de gouvernance du plan d'action, (iii) aux difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et (iv) à l'efficacité des résultats obtenus au regard des sommes dépensées.

Les axes d'interventions du plan d'actions se déclinent comme suit :

- Projet de loi sur la fiscalité écologique ;
- Renforcer et compléter le cadre législatif, réglementaire et normatif, notamment celui du code de la chasse, de la gestion des déchets solide et de leur élimination, de la création de la Baie de l'étoile ainsi que de la biodiversité ;
- Instaurer un mécanisme régulier de dialogue structuré avec la société civile, le secteur privé et les parlementaires ;
- Réviser les dispositifs existants de concertation intersectorielle ;
- Opérationnaliser l'Alliance Nationale de la Grande Muraille Verte pour renforcer les synergies et les partenariats entre les acteurs ;
- Préparer et conduire le programme annuel de contrôle et de conformité environnementale des projets de développement ;
- Mettre en place d'un système d'information sur l'environnement (SIE) ;
- Précéder à un audit et évaluation du fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) afin d'orienter la révision du Décret du Fonds ;
- Renforcer les connaissances, la communication et l'éducation environnementale à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale, (ii) l'élaboration du Profit Environnemental et l'Atlas des ressources naturelles des zones arides de Mauritanie, (iii) le lancement des études relatives à la préparation du plan national d'adaptation au changement climatique (ODD 13), (iv) le lancement du processus d'actualisation de la contribution déterminée au niveau national (ODD 13), (v) la réalisation d'une étude sur les risques et la vulnérabilité climatique du littoral en Mauritanie, (vi) l'élaboration du 4<sup>ème</sup> rapport sur la biosécurité et (vii) la réalisation de l'inventaire des ressources fauniques au niveau des zones principales d'intérêt cynégétique.

#### **1.4. Recommandations**

- Créer un cadre de concertation entre les différentes structures concernées par les questions environnementales pour une meilleure synergie afin d'éviter les chevauchements.
- L'harmonisation des textes de lois.
- Suivre l'application de la réglementation sur le terrain.
- Créer un cadre de concertation des projets gérés au sein d'un même département.

## **II. PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES**

## **2.1. Objectif**

Cette intervention vise à mettre l'accent sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles du fait que les moyens de subsistance et le revenu des ménages pauvres en dépendent largement. Comme les populations pauvres sont les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques tels que la sécheresse et les inondations, la réduction des risques de catastrophes et la résilience des populations constituent une priorité pour la SCAPP. La préservation de l'environnement marin bénéficie quant à elle d'une attention particulière en raison des conséquences désastreuses d'une pollution marine et des mauvaises pratiques sur les ressources halieutiques.

## **2.2. Bilan de la mise en œuvre de la SCAPP au niveau sectoriel en 2019**

L'action entreprise dans le domaine de l'environnement marin est portée par le ministère des pêches et de l'économie maritime qui dispose d'institutions opérationnelles pour le suivi de l'environnement et l'observation des zones de pêche. L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche (IMROP) et l'Office National d'Inspections Sanitaires des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) suivent l'évolution de l'environnement marin à travers des indicateurs mesurés sur la bande côtière. Les données recueillies sur le PH du milieu marin, enregistrent une valeur de 7.96 en 2019, sa valeur en 1999 était de 8, tandis que celle de 2016 est de 8.29. On remarque donc une tendance à l'acidification du PH à partir de 2016. Ce qui pourrait refléter l'impact de rejets des unités industrielles. Notons que sur le long terme, 90 % des principaux stocks halieutiques sont dans un état biologiquement viable. Le taux de préservation des ressources halieutiques quant à lui, est notablement accru. Il se situe à plus de 12 %, réalisant l'objectif d'Aichi.

La Mauritanie a connu des rudes épisodes de sécheresse qui ont affecté le couvert végétal. Elle enregistre un taux annuel de déboisement plus de trois fois supérieur à la moyenne de la sous-région subsaharienne. Pour la dégradation des sols, les efforts se sont concentrés en matière de lutte contre la désertification et les reboisements pour l'atteinte de l'ODD 15. A cet effet, le processus d'actualisation de la Stratégie Nationale de Grande Muraille Verte (2020-2024) a été lancé ainsi que la campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse à El Atef et Gorgol. Aussi un vaste programme des travaux pare-feu a été réalisé par la société nationale d'aménagement agricole et des travaux sous la Direction de la Protection de la Nature, à savoir :

- La réalisation de 8915 km linéaires de pare feux dont 270 km linéaires d'ouverture et 8645 km linéaires d'entretien de pare feux existant dans le cadre de la campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse ;
- La réalisation de 1 229 ha de reboisement ;
- La réalisation de 1 680 ha de mise en défens ;
- La production de 1 058 000 plants forestiers ;
- Le regarni de 11 520 plants forestiers au niveau du Centre des Conférences Al Mourabitoune et de l'Aéroport Oum Tounsi ;
- La réalisation de 7 600 mètres linéaires de cordon pierreux pour la restaurer des sols dégradés au niveau des deux Hodhs et du Guidimagha ;
- La restauration de 88 ha de bassins versants au niveau du Guidimagha et des 2 Hodhs.

## **2.3. Orientations et Programmations pour 2020**

Les actions programmées pour protéger et restaurer les terres dégradées et les forêts afin de renforcer la résilience des populations sont :

- Le lancement de la campagne de protection des pâturages contre les feux de brousse ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan annuel de fixation des dunes (protection des villes, villages et infrastructures) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre le plan national intégré de restauration des terres dégradées ;
- L'élaboration et la réalisation du programme annuel intégré de reboisement ;
- La caractérisation et la cartographie des forêts classées ;

- Le développement des activités alternatives génératrices de revenus en vue de renforcer les moyens de subsistance des communautés vulnérables et réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles ;
- La Création de trois palmeraies modernes dans l'Adrar de 100 ha chacune ;
- La mise en place un Centre national de semences forestières pour les besoins des programmes de reconstitution du couvert végétal et de conservation de la diversité biologique ;
- L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des zones humides continentales d'intérêt écologique (Mahmouda, Bougari et TamourtNaaj) ;
- Le Lancement du processus de concertation pour la création d'une aire protégée dans la zone d'El Atf (réserve de pâturage et refuge d'antilopes) ;
- La Construction de la digue Nord de protection du Parc National de Diawling (PND) et maintenir les infrastructures hydrauliques ;
- Finaliser la mise en place des infrastructures, équipements et du Zoo du Parc national d'Awleigatt (PNA).

En matière d'Amélioration de la prévention et de gestion des risques des pollutions, le plan d'actions prévoit de :

- Elaborer des normes nationales relatives aux rejets hydriques des industries extractives (secteurs mines et hydrocarbures) ;
- Mener une campagne de sensibilisation des industriels sur la Loi relative à la pollution de l'air et les valeurs limites d'émission ou de rejet de polluants dans l'air ;
- Elaborer une feuille de route pour la prévention et la réduction de l'utilisation, des émissions et des rejets de Hg dans le secteur de l'exploitation artisanale de l'or (Art.7 de la Convention de Minamata) ;
- Mettre en place des unités pilotes de traitement de l'or sans utilisation du mercure (alternatives) ;
- Mettre en place une Cellule spécialisée chargée de la gestion et du suivi des produits chimiques et déchets dangereux
- Mener un suivi trimestriel des impacts environnementaux des activités minières et d'orpaillage (Chami et Zouerate) ;
- Acquérir des équipements pour le contrôle et le suivi de la qualité de l'air.

#### **2.4. Recommandations**

Les terres dégradées doivent être restaurées par l'ensemencement aérien ou le semis à la volée/réhabiliter. La mise en place de l'arboretum et des pépinières forestières doit être suivie et appuyée. Il est à noter également que des missions de suivi et d'évaluation de forêts classées doivent être effectuées avec l'inventaire, la cartographie et l'état des lieux de deux forêts classées. Il faut inventorier également les ressources fauniques au niveau de 3 wilayas et intégrer la gestion durable des terres et la gestion décentralisée des ressources naturelles dans les stratégies et programmes/projets sectoriels. En fin, il faut élaborer une politique et stratégie nationale forestière et organiser la campagne nationale de chasse.

### **III. PROTECTION DES VILLES COTIERES CONTRE LES RISQUES D'INONDATION**

#### **3.1. Objectif**

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est de jeter les bases d'une protection intégrée des villes côtières contre les effets du changement climatique et notamment les incursions marines et côtières, les inondations et l'érosion côtière en Mauritanie.

#### **3.2. Bilan de la mise en œuvre de la SCAPP au niveau sectoriel en 2019**

Le développement et la conservation du littoral, des aires protégées et des zones humides sont au cœur des préoccupations des autorités ces dernières années. En 2019, 40 ha de dunes du Littoral à Nouakchott ont été fixés pour empêcher la hauteur des dunes littorales de diminuer considérablement. A cela s'ajoutent la lutte contre les plantes envahissantes dans les axes hydrauliques du PND, la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un observatoire de surveillance épidémiologique des zones humides continentales et l'élaboration de la situation de référence de l'environnement marin et côtier.

Le projet West African Coastal Area (WACA) prévu pour une période de cinq ans jusqu'en 2023. Il s'agit d'un projet sous régional opérant sur la zone ouest africaine pour la résilience des populations et des zones côtières aux changements climatiques. Les principales actions de ce projet sont :

- L'élaboration et validation du Manuel d'exécution du Projet
- L'organisation de campagne de sensibilisation autour du classement de la Baie de l'Etoile de Nouadhibou
- L'élaboration du Manuel de suivi évaluation du Projet
- L'élaboration du Manuel de procédures Administratives et financières du Projet
- L'élaboration du Manuel simplifié des sous-projets du Projet
- L'organisation d'un séminaire de sensibilisation des parlementaires pour l'Environnement
- La célébration des journées mondiale de la désertification, de l'environnement et la journée mondiale des océans.

#### **3.3. Orientations et Programmatons pour 2020**

En matière de gestion durable de l'environnement marin et côtier, le plan d'actions prévoit d'assurer la conservation de la biodiversité et du littoral via :

- La révision de l'ordonnance du Littoral en intégrant l'aspect changement climatique ;
- L'élaboration et la validation des directives d'aménagement du Littoral (DAL) de Nouakchott, Nouadhibou, et N'Diago ;
- Le Colmatage et la sécurisation de 18 brèches identifiées du cordon dunaire de Nouakchott ;
- L'élaboration d'un état des lieux de l'occupation foncière du littoral ;
- Réalisation d'une étude sur les risques et la vulnérabilité climatique du littoral ;
- L'organisation d'une journée thématique pour la conservation du Littoral, avec la participation de la société civile.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS

Chantiers et interventions	Institutions	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail
<b>Président :</b>	DPCID/MEDD	Maaloumdine Mouloud	Directeur	46441817	<a href="mailto:maaloumdine@yahoo.fr">maaloumdine@yahoo.fr</a>
<b>Vice-Président :</b>	DPC / MPEM	Mohamed Ahmed Cheikh	Chef de service	46519033	<a href="mailto:mohamed_ac6@yahoo.fr">mohamed_ac6@yahoo.fr</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique intégrée d'exploitation durable des écosystèmes</li> <li>- Préservation et valorisation des ressources naturelles</li> <li>- Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations</li> </ul>	Alliance Mondiale contre le Changement climatique AMCC Phase 2	Gilles Peyron Dit Thouard	Expert Chef de Mission	49978680	<a href="mailto:gpeyron@eptisa.com">gpeyron@eptisa.com</a>
	Développement Rural APE	Famata KANE	Coordinatrice	46464239 42200174	<a href="mailto:famata.kane@undp.org">famata.kane@undp.org</a>
	DED / MPEMi	Moud Lemghayfri	Directeur	36368089	<a href="mailto:emmoud2001@yahoo.fr">emmoud2001@yahoo.fr</a>
	DPSC/ MHA	Moulaye El Hassen O. Ahmedou	Directeur	22517916 /46491683	<a href="mailto:moulayhassen@yahoo.fr">moulayhassen@yahoo.fr</a>
	MHUAT	Brahim Ainina	Ingénieur	22018188	
	Appui à la Résilience environnementale et développement durable de la ville de Nouakchott (AREDDUN)	Saleck ould Moulaye	Coordinateur	37 25 03 12	<a href="mailto:ouldmoulayes@yahoo.fr">ouldmoulayes@yahoo.fr</a>
	AWAC				
	MINEFP				
<b>Autres membres</b>	PNUD	Dia Ousmane		46428440	<a href="mailto:ousmane.dia@undp.org">ousmane.dia@undp.org</a>
	ONG Globe	Mohamed Yahya Eyil		22043703,	
	Espace Biodiversité	Maimouna mint Saleck		36217615	
	Secteur Privé (2)				
	DC-SCAPP	Sidna Ndah Mohamed-Saleh	Consultant SCAPP	36302126	<a href="mailto:sndah@hotmail.com">sndah@hotmail.com</a>
	DC-SCAPP	Khadijettou mint El Heda	Expert Levier 3 SCAPP	26145513	<a href="mailto:khatouahmed@yahoo.fr">khatouahmed@yahoo.fr</a>

## ANNEXE 2 : INDICATEURS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Indicateur	Intervention/ SCAPP	Source	Valeur-2018	Remarques/Recommandations
Proportion de stock de poisson se situant à un niveau biologiquement viable (ODD)	Politique intégrée de l'exploitation des écosystèmes	GT IMROP		Concilier la nomination SCAPP avec celle du ministère de la pêche
Proportion des surfaces protégées et préservées	Politique intégrée de l'exploitation des écosystèmes	M_pêche		l'information correspond au total des aires maritimes protégées
Proportion des ménages utilisant des combustibles autres que le bois et le charbon	Préservation et valorisation des ressources naturelles	ONS		La donnée est disponible dans le MICS
Part des énergies renouvelables dans le mixte énergétique	Préservation et valorisation des ressources naturelles	SOMELEC/ONS		L'objectif est d'atteindre 60% en 2020
Superficieensemencée de façon aérienne	Préservation et valorisation des ressources naturelles			Le projet 2006 -2009. Depuis, pas d' actions prises ds ce domaine
% du budget alloué à la protection des communautés côtières et fluviales contre l'érosion des berges et les inondations	Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations	MEDD		Voir WACA, adebe, <a href="http://www.medd.gov.mr">www.medd.gov.mr</a>



### ANNEXE 3 : FINANCEMENT DU CDS 9 <sup>1</sup>

Le Programme d'Investissement Public (PIP) 2019-2021 prévoit une enveloppe de **282.91** millions MRU au titre de l'exercice 2019, non compris certains financements non couverts par le PIP, alors que l'ensemble du financement programmé pour la période triennale 2019-2021 s'élève à **900.75** millions MRU

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	°M	Programmation (M.MRU)	2019-2021 (M.MRU)
							2019	
Initiative Pauvreté Environnement phase 3 (IPE)	2014	2018	RIM	10	Budget (CP)	d°M:5	0,00	00,00
Projet de Résilience en Afrique de l'Ouest	2019	2023	BM-IDA	690	Don	d°M:5	105,00	343,00
Appui à la recherche halieutique	2013	2023	RIM	140	Budget	d°M:5	30,00	90,00
Appui à l'agence Nationale de la Grande Muraille Verte	2015	2019	RIM	196	Budget	d°M:5	10,00	10,00
Contrat d'augmentation pour le projet Surveillance Pêche phase V	2017	2020	RFA -KFW	74	Don	d°M:5	19,00	38,00
Programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique en Mauritanie	2015	2019	RIM	2	Budget (CP)	d°M:5	0,80	0,80
Programme de conservation de la biodiversité marine et côtière	2012	2019	RFA -KFW	109	Don	d°M:5	17,44	17,44
Projet de révision et de mise à jour du Cadre national de biosécurité	2019	2020	FEM	14	Don	d°M:2	0,00	4,00
Programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique en Mauritanie	2015	2022	UE-FED	148	Don	d°M:4	429	84,29
Gestion Durable des Paysages sous SAWAP	2017	2020	BM-BIRD	160	Don	d°M:5	4,21	99,21
Contrôle orpaillage	2017	2019	RIM	5	Budget	d°M:5	1,35	1,35
Projet réhabilitation des infrastructures hydrauliques dans le Parc National de Diawling	2013	2019	RIM	6	Budget	d°M:5	0,40	0,40
Projet d'appui au Parc National D'AWLEIGATT	2015	2019	RIM	60	Budget	d°M:5	4,50	4,50
Contrat d'augmentation pour le projet Gestion Durable des Aires Côtières et Marines	2017	2020	RFA-KFW	261	Don	d°M:5	30,75	59,25
Gestion Durable des Paysages sous SAWAP	2017	2020	RIM	9	Budget (CP)	d°M:5	0,80	1,60
Programme de gestion intégrée des écosystèmes pour un développement humain durable	2019	2023	ONU-FAO	323	Don	d°M:5	6,37	137,41
Projet de Résilience en Afrique de l'Ouest	2019	2021	RIM	10	Budget	d°M:5	8,00	9,50
				<b>2 217</b>			<b>282,91</b>	<b>900,75</b>

<sup>1</sup>ANNEXE 2 : Source PIP